



# REGLEMENT INTERIEUR

## Pièces à fournir pour l'inscription :

- La fiche d'adhésion complétées et signées (par le représentant légal pour les enfants mineurs)
- Le règlement intérieur paraphé et signé par le cavalier et son responsable légal
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation **en compétition**, et une **décharge pour les mineurs** (utiliser le doc ci-joint)
- Le règlement de la cotisation et licence
- Le règlement du forfait (en 3x ou 11x)

## CONDITIONS GÉNÉRALES de TARIFICATION

### LICENCE (Tarif fixé par la FFE)

Valable du 1er janvier au 31 décembre. Elle est valable pour l'année suivante à partir du 31 Août.

Obligatoire après 2 séances d'essai (facturées au tarif adhérent) ainsi que pour tous les cavaliers propriétaires.

Facultative pour les enfants de moins de 6 ans et la 1<sup>ère</sup> année pour les cavaliers mineurs ne souhaitant pas passer d'examen fédéral

Doit être réglée lors de l'inscription (Chèque différé fin décembre pour les anciens licenciés qui le souhaitent)

Elle donne la possibilité :

- d'une assurance dans tous les Centres affiliés en France
- de passer les examens fédéraux.
- de participer à des compétitions officielles (SIF)
- de participer à une dynamique sportive.

### COTISATION

C'est l'adhésion au club. La période de cotisation débute au mois de Septembre.

Pour 3 membres d'une même famille, la moins chère des 3 est offerte.

Elle est obligatoire aussi pour tous les propriétaires et cavaliers réguliers autorisés par le propriétaire. Son prix est de 90€ si le propriétaire prend moins d'une heure de cours /mois.

### FORFAITS

Les heures du trimestre sont utilisables pour les reprises uniquement et sont nominatifs.

Les reports **et annulations** doivent être faits au moins **24h avant la reprise** (uniquement par mail, SMS ou inscrit sur l'agenda) sinon le cours sera décompté.

Les reports doivent être faits sur le trimestre en cours, ils ne sont pas récupérables sur le suivant, ni transformables en autres prestations.

Les récupérations par anticipation sont possibles.

Pour les absences pour maladies, le club se réserve le droit de demander un certificat médical.

Pas de report en cas d'annulation pour intempéries.

### AU TRIMESTRE (14 cours)

Réservation d'une reprise fixe à l'année

Cours pendant les vacances scolaires, sauf celles de Noël.

### A LA CARTE (validité 3 mois)

Réservation de reprises fixes à l'année possible et/ou Inscription libre au moins 48h à l'avance selon disponibilité dans les reprises.

### A LA SEANCE (sur rdv)

En cours individuel ou collectif

### RÈGLEMENTS

En une fois pour la Licence et la Cotisation

Les trimestres peuvent être réglés en 3 fois ou en 11 fois. (3 ou 11 chèques donnés lors de l'inscription)

### REMBOURSEMENTS

En cas d'absence de plus de 15 jours avec certificat médical, la durée de validité du forfait pourra être prolongée.

Les absences justifiées pour une raison médicale peuvent être reportées dans la limite de validité du trimestre uniquement.

En cas d'arrêt définitif, le remboursement est possible, sur présentation d'un justificatif écrit, 15 jours avant la fin du trimestre en cours ; si celui-ci est déjà commencé, le remboursement ne sera possible que sur le ou les trimestre(s) restant(s).

Pour le règlement par mensualisation, le remboursement pour arrêt n'est possible que pour raisons médicales et sur présentation d'un certificat médical.

## 1. MEMBRES

### 1.1. Cavaliers Mineurs

Durant les heures d'ouverture, les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement que durant le temps de monte et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie - soit un 20 minutes avant la reprise et un 20 minutes après la reprise.

En dehors des heures de reprises et des stages effectués, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

### 1.2. Propriétaires

L'établissement prend des chevaux en pension.

Toute personne qui met son équidé en pension doit être titulaire de la licence et à jour de sa cotisation.

Les conditions de la pension sont définies par un contrat signé entre l'établissement et le propriétaire. D'une manière générale, les propriétaires doivent se conformer, au même titre que les autres membres, au présent règlement et doivent observer les consignes données par le personnel d'encadrement.

### 1.3. Tarifs

Les tarifs des reprises, pensions et autres activités de l'établissement ainsi que le montant de la cotisation annuelle sont disponibles au club.

## 2. FONCTIONNEMENT

### 2.1. Discipline

Les chiens sont tolérés au sein de l'établissement sous la responsabilité de leur propriétaire.

Il est formellement interdit de fumer et vapoter dans toute l'enceinte du centre équestre.

### 2.2. Infrastructure

Le matériel utilisé (barres, chandeliers, plots...) doit être remis en place systématiquement.

Les crottins doivent être ramassés dans le manège, ainsi que dans les allées, devant les boxes et à la douche.

Il est interdit de longer dans le manège

Il est interdit d'aller derrière le hangar à foin, ni monter sur les bottes de paille et de foin stockés dans les hangars ou à l'extérieur.

Les cavaliers ne pourront se rendre dans les prés où se trouve les chevaux et poneys que pour aller chercher leur équidé pour leur cours, ainsi que pour le retour de l'équidé.

### 2.3. Matériel

Les selles, filets, brosses doivent être nettoyés et rangés correctement à la fin de la séance.

### 2.3. Observations et suggestions

Un cahier est tenu à la disposition des membres, au secrétariat, afin que ceux-ci puissent y consigner, en y indiquant leur nom, les observations et les suggestions qu'ils désirent formuler concernant le fonctionnement de l'établissement.

Le présent Règlement Intérieur est affiché à l'accueil.

## 3. DIVERS

### 3.1. Tenue

Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers, au sein de l'établissement, ainsi qu'en dehors. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme NF EN 1384.

### 3.2. Assurances

L'établissement est assuré pour sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Tout cavalier se doit d'être assuré à titre individuel. Le club propose une formule d'assurance en Responsabilité Civile et Individuelle Accident couvrant la pratique de l'équitation auprès de la Fédération Française d'Equitation.

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur.

### 3.3. Application

Le présent Règlement Intérieur s'applique également aux cavaliers extérieurs non membres du club. En signant leur adhésion à l'établissement, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance des statuts et du présent règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions.

Signatures du cavalier et du responsable légal (*précédé de la mention « Lu et approuvé »*)

*Paraphes du cavalier et du responsable légal*

## FICHE D'INSCRIPTION - SAISON 2018/2019

Je, soussigné .....  
 Déclare être le responsable légal (père, mère tuteur) de l'enfant :

Nom, Prénom du cavalier :

Adresse : ..... Commune : .....

Profession : .....

Tél Port Mme ..... Port Mr ..... Fixe : .....

Date de naissance : .....

Numéro de licence : ..... Niveau équitation : .....

Adresse mail : ..... Je reçois les mail du club:    oui     non

Comment avez-vs connu le club ? : .....

**AUTORISATIONS :**

- \* A la pratique de l'équitation et de ses activités associées : ..... OUI .. NON
- \* Aux responsables de l'activité à prendre toutes les mesures nécessaires  
à l'état de santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale) : ..... OUI .. NON
- \* Aux responsables et autres personnes du club à transporter mon enfant avec leurs véhicules  
lors des déplacements (concours ou autres sorties...) : ..... OUI .. NON
- \* A la diffusion de photographies et vidéos de mon enfant, liées aux activités du club: ..... OUI .. NON

**SANTE :**

Allergies : .....

Autres informations médicales importantes : .....

Personnes à prévenir en cas d'absence (Noms, N° de tél):  
.....  
.....

**AUTRES INFOS :**

- Seriez-vous disponible pour participer à la vie du club ..... OUI .. NON
- Seriez-vous disponible pour nous aider à organiser les compétitions ..... OUI .. NON
- De par votre profession ou vos relations, connaissez-vous d'éventuels partenaires  
susceptibles d'être intéressés par nos activités ..... OUI .. NON
- Dans le cas positif, nous nous permettrons de prendre contact avec vous

*J'ai pris connaissance :*

- \* des conditions générales de vente et les accepte en signant ce document.
- \* du règlement intérieur et l'accepte en signant ce document.
- \* du contenu du contrat d'assurance souscrit par le Club et du contrat d'assurance inclus dans ma licence (ou celle de mes enfants).

Je décide de ne pas prendre la licence proposée par la fédération française d'équitation et renonce à tous recours envers le club en cas d'accident.

Fait à La Boissière des Landes, le

Signature du représentant légal  
 (précédé de la mention « Lu et approuvé »)